

Jean BERAR

# SURVOLS DE L'HISTOIRE FAMILIALE

La souche la plus pittoresque	chapitre 1
La traversée de la Révolution	chapitre 2
Statistiques	
- identifiés	Stat. page 1
- longévités	page 2
- origines, terroirs	page 3
- origines sociales	
- extinction des patronymes	page 4
- le sérieux des aïeux	
- pathologies	page 5

Le Havre 1995

Mise à jour 7.1996

04/03/95

**Jean Bérar**

## **LA TRAVERSEE DE LA REVOLUTION DE NOS ANCETRES**

En contemplant l'histoire familiale avec du recul, on constate que l'évènement de loin le plus lourd en conséquences sur la lignée est la Révolution : elle a ruiné certains aïeux, valu blessures et prison à d'autres. Bien que nombre de nos ancêtres, marins ou soldats, aient traversé batailles et océans, elle seule a tué en guillotinant Jean Quelin en 1793 et en massacrant en Vendée. Sur le long terme, elle a fait progresser, régresser ou re-orienter des branches. Ni les guerres de religion, ni celles de 1870, de 1914/1918 ou de 1939/1945, ni les épidémies n'ont eu pareilles incidences.

Rappelons l'essentiel : La France étant au bord de la faillite, des Etats généraux sont réunis à Versailles, qui, sous la pression du tiers-état et du bas clergé se transforment en Assemblée Constituante le 9 juillet 1789. Celle-ci est confrontée à une révolution paysanne qui la détermine dans la nuit du 4 août à voter la suppression de tous les privilèges féodaux, urbains et corporatifs, à adopter la Déclaration des droits de l'homme et à décréter la transformation des biens du clergé en biens nationaux.

Une Assemblée législative siège à partir du 1er octobre 1791. Elle est obsédée par la contre-révolution qui se développe avec l'appui de l'étranger. Frôlant la défaite, l'Assemblée déclare la patrie en danger et élit une Convention Nationale qui a pleins pouvoirs. Celle-ci proclame la République, condamne Louis XVI à mort et l'exécute le 21 janvier 1793. Cette mort rassemble contre la France une coalition animée par l'Angleterre et provoque dans l'Ouest, en Vendée et en Bretagne, une très forte insurrection royaliste et religieuse. Face à ce double danger, la Convention recourt à des mesures énergiques : levée de 300.000 hommes, création dès le 2 octobre 1792 d'un Comité de Salut Public, etc.

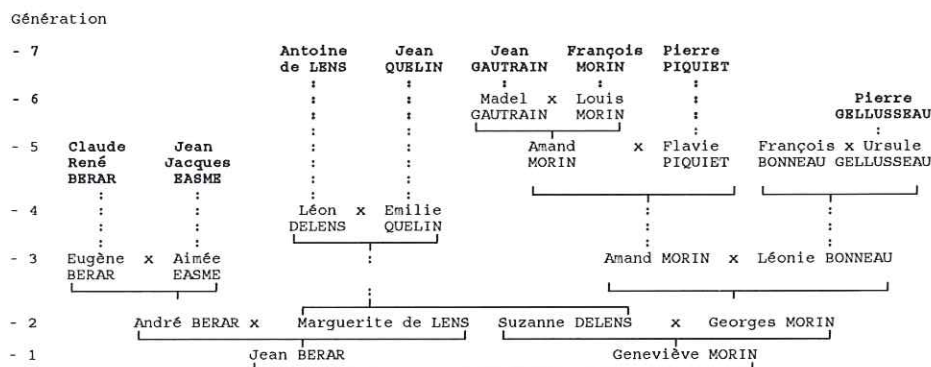
L'assassinat de Marat, une révolte à Lyon, la prise de Valenciennes par les Autrichiens amènent durant l'été 1793 le Comité de Salut Public à adopter des mesures drastiques : réquisition générale, instauration d'un régime de terreur avec loi des suspects, renforcement du tribunal révolutionnaire qui enverra à la guillotine plus de vingt mille personnes, etc. Elles ont pour conséquences des victoires contre l'ennemi extérieur et contre les vendéens.

La chute et la mort de Robespierre, âme damnée de la Convention, en Thermidor an II (juillet 1794) libère une vague contre révolutionnaire que gère une Convention thermidorienne. Elle calme le jeu jusqu'à son remplacement en 1795 par un Directoire puis en 1799 par le Consulat.

## LA REVOLUTION ET LA FAMILLE

### SCHEMA DES ANCETRES LES PLUS CONCERNÉS PAR LA REVOLUTION

(en gras, les ancêtres mentionnés ci dessous)



Beaucoup de nos ancêtres de cette époque habitaient dans des régions sensibles qui furent lourdement éprouvées. C'étaient :

- la Saintonge, où Rochefort fut le théâtre d'évènements dramatiques.
- la région parisienne, où les évènements se cristallisaient;
- et la Vendée qui connut une guerre sanglante et cruelle.

## ROCHEFORT ET LA SAINTONGE

A cette époque, sont à Rochefort nos aïeux BERAR et EASME. Les BERAR, commerçants, vont tirer leur épingle du jeu tandis que les EASME qui font partie de la petite noblesse saintongaise, connaîtront des mésaventures, la ruine, des structures familiales détruites, des divorces, l'obligation de repartir à zéro.

Rochefort a été très touché par la furie révolutionnaire pour plusieurs raisons :

- le front sud de l'insurrection vendéenne était proche et Paris pouvait craindre son renforcement par les moyens militaires dont disposait le port;
- l'arsenal était un réservoir d'hommes pour la cause révolutionnaire, avec une population ouvrière mal payée et déracinée, qui connaissait des périodes de chômage, voire de disette;
- le port, qui armait une grande partie de la flotte de l'Atlantique, avait une importance stratégique considérable. Or les officiers de marine, presque tous nobles, n'avaient en général aucune sympathie pour la cause révolutionnaire. Ils tenaient le haut du pavé et se rendaient antipathiques par une morgue très généralisée, nourrie par les succès que, sous Louis XVI, la Marine avait connu contre l'Angleterre. Dès 1791, le gouvernement se méfia d'eux.

## LES BERAR

Ils sont de petits bourgeois, issus quelques générations plus tôt de la paysannerie, et que la création du port militaire et de l'arsenal au siècle précédent, a transportés de la campagne sur la ville. Les événements ont concerné deux générations, celle de René BERAR qui a 48 ans en 1789, est confiseur et ne semble pas avoir été inquiété, et celle de son fils Claude René qui en a 22, est lieutenant au long cours, a navigué à la traite du nègre et aspire à un poste de pilote de la rivière Charente.

Dès 1791, les autorités révolutionnaires se mettent en quête de remplacer les officiers de marine de l'ancien Corps. Tout désignés a priori, les officiers de la marine marchande. Elles leur ouvrent donc des concours. Claude René Bérar saute sur l'opportunité. Reçu, il est très rapidement promu lieutenant de vaisseau et embarque à Brest sur LA CONVENTION.

Mais la Marine traverse une crise qui la réduit à un état lamentable. Les officiers nouvellement recrutés ne sont pas compétents car ils n'ont aucune formation, ni tactique, ni de manoeuvre en escadre. Ils comprennent mal les signaux ce qui est source de méprises catastrophiques lors des évolutions. La maistrance est contestée. La discipline, indispensable à bord, n'est plus tolérée par les équipages au point qu'ils décident eux mêmes les retours au port quand ils ont assez de la mer. Les navires ne sont plus entretenus, nécessitent des réparations et manquent d'approvi-sionnements indispensables, etc.

Les autorités révolutionnaires, malgré plusieurs échecs, ne se sont pas rendu compte de cette situation. Il s'en suivit des catastrophes.

Claude René se sortit de l'une d'elles : l'ordre formel à l'escadre de Brest de prendre la mer fut donné en décembre 1794. 34 vaisseaux délabrés ont ainsi appareillé, dont LA CONVENTION à bord duquel il était second, à 27 ans et malgré seulement 3 ans de formation militaire. Dès le premier jour LE REPUBLICAIN fit naufrage dans le goulet. Quelques jours plus tard, trois de nos plus beaux navires de combat coulèrent dans un ouragan, tout cela sans le moindre affrontement avec les anglais.

LA CONVENTION, elle, est restée à la mer 34 jours sans gouvernail, et est rentrée à Lorient coulant bas d'eau et manquant totalement de vivres. Mais Claude René y a démontré son sens marin et son courage.

En 1795, après Thermidor, la Marine n'existe pratiquement plus et le Directoire a la lucidité de le reconnaître : *"nos flottes humiliées, battues, bloquées dans nos ports, dénuées de ressources en vivres, en matières de toute sorte, tel est l'état dans lequel les hommes à qui vous avez confié le gouvernement ont trouvé la marine française"*. Il charge Truguet qui était un membre du Grands Corps, de conduire le redressement. Celui-ci rappelle des officiers compétents, donc des blancs (cad royalistes par opposition aux bleus, républicains) qui subsistent. Mais il soutient aussi la carrière des officiers bleus dont il favorisera la fusion avec les officiers de l'ancien Grand Corps. Claude René bénéficie de ces mesures, il y continue donc sa carrière qui sera brillante et qu'il terminera après la chute de l'Empire comme capitaine de vaisseau. En 1793, il épouse la fille d'un ex lieutenant de port qui se trouve lui aussi propulsé à de hautes fonctions. Un de leurs fils sera polytechnicien et leurs filles épouseront des officiers qui deviendront, l'un amiral, l'autre capitaine de vaisseau. Voilà la famille ancrée dans la "Marine Royale" pour plusieurs générations. Cette évolution aurait été impensable dans la situation socialement figée de l'Ancien Régime.

## LES EASME DE LA CROIX

Nous avons à cette époque en Saintonge deux ancêtres EASME qui sont Jean Jacques et sa soeur Marianne. En effet leurs enfants, cousins germains, se marieront, et deviendront mes arrière grands parents.

En 1789 Jean Jacques EASME a 28 ans. Officier de Marine, il est entré dans la carrière à 15 ans, a participé à plusieurs combats et se trouve alors lieutenant de vaisseau à Rochefort.

Il est noble, mais semble nourri des Lumières. Est-ce par réaction à la noblesse un peu décadente qui l'entoure, est-ce intime conviction ? Il va en tous cas très vite opter pour la Révolution et se dissocier de sa classe sociale. Un rapport de lui au Comité de Salut Public en 1794, destiné à se défendre vis à vis de l'accusation qui frappe tous les nobles, donc à sauver sa tête de la guillotine, l'explique :

*"..... En 1789, le 31 juillet où le bruit courut que les lâches despotes venaient avec armes attaquer la liberté du peuple, je fus un des premiers avec arme au pont de la maire (?) pour la défense du peuple ... vous me nommâtes lieutenant de la compagnie de l'Étang ... (puis) commandant de la dite paroisse dans le mois de mars, même année ... Je fus nommé député de la dite commune pour la Fédération de Rochefort qui eut lieu dans le commencement d'avril 1790 où j'affrontai avec mon habit national tout le corps de la Marine qui avait en horreur l'habit national. Enfin je les bravai avec cet habit respectable, je fus à leur côté, où je leur dis que cet habit m'allait fort bien. Un d'entre eux me dit "oui, vous êtes beau". Je lui dis que si cela ne lui plaisait pas, il n'avait qu'à me le dire .....*

*.... j'ai été fait capitaine de vaisseau au 1er janvier 1793 ....*

Nous sommes en pleine Terreur, Louis XVI sera exécuté le 21 janvier. Easme a 32 ans, et est nommé commandant du vaisseau de ligne BOREE, armé à Rochefort. C'est un des grands bâtiments de la flotte : 20 canons de 36, 22 de 18, 8 de 8 armé par 340 hommes dont 9 officiers, 40 officiers mariniers, 250 matelots. Il fallait que la Convention ait une sérieuse confiance en lui, donc qu'il lui ait donné des preuves de sa loyauté, pour qu'un tel commandement lui soit attribué. Il fallait aussi que la Marine se trouve bien dépourvue d'officiers d'expérience sur qui elle pouvait compter pour faire appel à un homme aussi jeune. Easme embarque, signale des avaries au ministère et commence à rédiger le journal de bord le 25 avril 1793.

Or, en Méditerranée, Toulon, plutôt que de prendre parti pour la Révolution, s'est livré avec l'escadre aux anglais, l'ennemi héréditaire. Le Comité de Salut Public devient donc d'une extrême méfiance vis à vis des officiers de marine et il dépêche sur Rochefort, pour en diriger la défense avec pleins pouvoirs, deux "représentants du peuple", Laignelot et Lequinio, énergiques mais intolérants et sanguinaires. Ils y décrètent le régime de Terreur et font envoyer sans scrupules les suspects à la guillotine.

Parmi les affaires dramatiques, il y eut celle de l'APOLLON à laquelle Jean Jacques EASME fut très directement mêlé.

L'APOLLON était un gros vaisseau de l'escadre de Méditerranée, qui, après les évènements de Toulon, avait embarqué un équipage considérable, beaucoup plus important que l'armement normal, et fait route sur Rochefort sans être inquiété par le blocus anglais. Ses intentions vis à vis des défenseurs de la ville étaient donc très suspectes et il fut soupçonné immédiatement, et probablement à juste titre, d'envisager des actions hostiles à la Révolution. En arrivant sur rade de Rochefort, il fut contrôlé sur ordre d'Easme par le BORÉE qui fit conduire à terre l'état major. Le Comité de salut public décréta son arrestation immédiate. Prévenus d'avoir fait partie de la conspiration qui devait vendre à l'ennemi les forces navales de la République, neuf officiers sont condamnés à mort et exécutés aussitôt.

Revenons à son mémoire où il raconte sa participation à l'affaire :

*" ... le 6 avril 1793, je fus nommé au commandement du vaisseau LE BOREE; le 25 du même mois, je fus en rade de l'île d'Aix, où était ma destination, pour y défendre l'entrée de la rivière de Rochefort et y protéger le fort de l'île d'Aix et la rade dont je fus le commandant pour y protéger les bâtiments de commerce et de l'état, en visitant leur entrée avant qu'ils donnassent dans le port pour y arrêter les malveillants qui auraient pu porter atteinte à la liberté du peuple ....*

*J'aringué (sic) l'équipage des termes les plus patriotiques qui pouvaient servir aux vrais défenseurs de la patrie, je finissai par leur dire "le premier que je verrai faire le lâche, je lui brûlerai la cervelle, mes amis si vous me voyez chanceler par la peur ou par la trahison pendant le combat, je vous ordonne de m'ôter la vie et ma mort vous est pardonnée"*

*... Le 25 juillet an II ... je fis rassembler l'équipage sur le pont. Je leur lus la constitution des droits de l'homme présentée par la Convention à l'acceptation du peuple français, elle fut acceptée à l'unanimité ....*

*"... Le 15 octobre 1793 au matin, je vis venir un gros vaisseau venant du large et prenant route pour venir prendre mouillage à l'île d'Aix, lorsqu'il fut à portée je donnai ordre à un officier de s'embarquer dans un canot et aller à bord du dit vaisseau lui demander d'où il venait, ce qu'il avait vu dehors. L'officier, de retour à bord me dit que c'était le vaisseau l'APOLLON venant de Toulon, ayant à son bord quatorze cent vingt hommes d'équipage. Je vous avoue que le nombre d'hommes me parût considérable, surtout venant d'un pays vendu à l'horreur du Roi. Je n'avais point d'ordre du chef d'arme, d'arrêter aucun bâtiment de l'Etat, mais le bâtiment me parût suspect, lors j'ordonnai à un officier de mon bord de se rendre à bord du vaisseau l'APOLLON et de porter un ordre par lequel je défendai de n'avoir aucune communication, soit avec la terre et avec aucun bâtiment de la rade et de m'amener le capitaine du dit vaisseau à mon bord. Déjà le dit vaisseau avait ses embarcations dehors, soit pour aller à l'île d'Aix, La Rochelle, Oléron, Marennes ou Rochefort. Là leur malveillance aurait fait l'apologie des anglais et des espagnols et peut-être auraient-ils perdu le pays en faveur des anglais et des espagnols. Une preuve de ce que j'avance des malveillances, c'est qu'il y en a neuf qui ont perdu la tête sur l'échafaud. Au moment où le capitaine du vaisseau fût de retour à mon bord, je lui donnai ordre de se rendre à Rochefort sous la responsabilité d'un de mes officiers, de le conduire chez le commandant des armes avec une lettre où je rendais compte des précautions que j'avais prises.*

*L'officier rendu chez le chef d'arme avec le dit capitaine, le chef d'arme conduisit le dit capitaine et l'officier à la municipalité où le conseil général était rassemblé. Le maire se leva et demanda quelle a été ma conduite en pareille circonstance. Le chef d'arme lui montra le capitaine et l'officier de mon bord qui l'accompagnait, on fit lecture de ma lettre et les précautions que j'avais prises à l'égard du dit vaisseau. Le conseil se leva en entier et applaudit aux mesures que j'avais prises pour la sûreté et le bien général de la République.*

*Dans la nuit je reçus du chef d'arme les ordres mot à mot, tel j'avais agi pour le jour passé avec l'approbation de ma conduite, je reçus aussi l'ordre du même de renouveler l'état major du dit vaisseau l'APOLLON et d'y nommer les officiers les plus patriotes que je connusse ....*

*J'arrangé l'équipage. Ils me dirent tous qu'ils avaient été trompés et trahis par les lâches despotes. Les autorités et moi, nous descendîmes dans la grande chambre après avoir apposé les scellés sur les effets de l'état major du dit vaisseau, ce même état major eut l'indignité de nous parler en faveur des anglais et des espagnols, là je les fis taire et leur fis les reproches qu'ils méritaient en pareille circonstance ..."*

L'arraisonnement de l'APOLLON et l'arrestation de son état major laissent un peu perplexe. Comment un navire de combat d'une telle puissance a-t-il pu se jeter ainsi dans la gueule du loup ? La Terreur sévissait en France depuis plus de dix mois. Comment pouvait-il ignorer que

Rochefort était acquis à la Révolution ? Voulut-il tenter des pourparlers ? N'avait-il aucune confiance en son équipage ?

EASME ne va pas conserver encore longtemps son poste. Revenons à son mémoire :

*"Dans le courant de l'été dernier (1793), les nobles furent tous renvoyés du service, excepté trois dont je fus du nombre qui restait ... les représentants du peuple Laignelot et Lequinio vinrent à mon bord, là je les reçus en vrai républicain et leur rendis les honneurs qui leur étaient dûs. J'eus la satisfaction et le bonheur d'entendre mon équipage faire mon éloge aux représentants, plusieurs leur dirent qu'ils ne me regardaient point pour leur capitaine mais comme un bon père et leur meilleur ami. Les représentants me félicitèrent en m'embrassant et me dirent "citoyen tu es bien heureux d'avoir l'amitié et la confiance générale d'un peuple libre"*

*Au commencement de septembre, je fus atteint d'un rhumatisme gouteux qui me faisait souffrir les douleurs les plus dures, malgré ma souffrance, rien ne m'empêchait de remplir mon devoir. Enfin, forcé par l'augmentation de mes douleurs ... je reçus l'ordre de me démettre de mon commandement du vaisseau LE BOREE en faveur du citoyen Vivien .... je reçus une lettre qui me mandait que le Ministre de la Marine avait envoyé une liste de tous les officiers destitués, dont j'étais compris dans la dite liste ..."*

Cette destitution fut probablement une chance pour EASME car elle lui épargna d'être mêlé à une nouvelle tragédie que le BOREE connut en 1794 puisque, à partir d'avril, il fut transformé en navire prison pour accueillir des prêtres déportés.

EASME se retire alors en pays d'Arvert, à Etaules en son domaine de La Croix où il cherche à se faire oublier.

Les temps vont changer, les révolutionnaires seront remplacés par l'Empire puis par le retour de la monarchie qu'Easme servira en faisant allégeance aux pouvoirs établis. Plus tard, en 1815, pour obtenir une pension, il adressera au Roi une supplique dans laquelle il déclare :

*".... j'ai été destitué comme noble par les cannibales de la France comme l'ont été tous mes pauvres camarades, le 11 janvier 1794 ..."*

Où est la vérité ??? Plutôt, quelle est sa vérité ??? Son fils Jean René racontera plus tard sur cette époque :

*".... Mon père, officier de la Marine Royale, pour éviter le sort de ses camarades qui émigraient pour sauver leur tête de l'échafaud, feignit d'entrer dans la tourmente révolutionnaire, ce qui lui valut le grade de capitaine de vaisseau avec le commandement de la division de l'île d'Aix, mais son patriotisme n'inspirant pas confiance, il perdit son grade et son commandement et sauva sa tête à grand peine. Il fut obligé de se retirer en son Domaine de La Croix, avec son épouse et quatre enfants en bas âge, où il continua de jouer le rôle de Républicain, ce qui lui valut le commandement de la garde nationale et le porta à des dépenses bien au dessus de ses moyens; n'ayant plus d'appointements, et les récoltes étant sans valeur : là commence l'ébranlement de sa fortune qui l'obligea plus tard à vendre tout ce qu'il possédait .... "*

~::~~

Le bouleversement des valeurs par la Révolution va être lourde de conséquences sur les vies familiales des Easme.

Jean Jacques, célibataire, a une maîtresse, Marie VIRONNEAU, qui n'est pas de son milieu et à qui il a fait un enfant, une fille née en 1788, puis une seconde, puis un troisième. Est-ce

sous la pression des évènements, par crainte d'être désigné à la vindicte populaire s'il laisse tomber une fille du peuple, s'il ne régularise pas la situation, toujours est-il qu'il l'épouse en février 1793. Le couple ne tiendra pas et il divorcera en 1801, Marie VIRONNEAU étant encore enceinte mais non d'EASME.

Les conséquences vont s'étendre aux enfants. L'aïeul Jean René, le fils aîné de Jean Jacques est né le 23 décembre 1792, en pleine tourmente. Sa mère est très probablement incapable de lui donner une éducation un peu poussée et son père trop accaparé par les évènements pour pouvoir s'occuper de lui. Cette enfance, il la raconte dans ses souvenirs :

*"...suivant l'usage de l'époque, je fus mis en nourrice jusqu'à l'âge de quatre ans, vivant pauvrement, courant nu pieds et tête nue comme les enfants primitifs; les quatre ans expirés, je fus retiré, continuant les exercices d'enfance jusqu'à 12 ans sans connaître les lettres de l'alphabet; mon père me mit à l'école chez un Monsieur Martin, à un franc par mois ...."*

Jean René, à force de travail et de patience, parviendra à redresser la situation. Il entrera dans la Marine par le rang, sera remarqué par son commandant pour son intelligence et son assiduité à apprendre, et réussira à devenir officier.

Marianne EASME de la CROIX, la soeur de Jean Jacques, est mariée à un nobliau, Adrien Faure, Seigneur du Brousset en Périgord, ex officier de la Garde du Roy, avec qui elle ne s'entend pas. Jusqu'alors la pression sociale était telle qu'elle ne pouvait se séparer de lui. La libéralisation du divorce en 1791 le lui permettra et quelques jours après avoir accouché d'un fils de son mari, elle se mettra en ménage avec François VOYER, son cadet de 7 ans, qu'elle semble connaître depuis son enfance. Ils se marient le 9 Floréal an II et auront rapidement une fille, Désirée qui épousera son cousin germain, Jean René EASME. Ils sont mes arrières grands-parents. Une légende familiale dont je n'ai pu trouver aucune confirmation, raconte que François VOYER qui était avocat et aurait eu un rôle d'accusateur public, serait tombé amoureux de Marianne et l'aurait sauvée de la prison dans laquelle elle était enfermée en tant que noble.

Ces deux divorces que nous venons de voir sont pratiquement les seuls connus parmi nos aïeux.



## PARIS et les de LENS

Paris, est la ville où se cristallisent la plupart des évènements dramatiques. Dès 1789, eut lieu la prise de la Bastille, les journées d'août, des émeutes sanglantes; en août 1792 la déchéance du trône et en septembre, des massacres par une populace incontrôlée qui firent des milliers de morts et furent suivis par l'élection d'une Convention Nationale qui instaura la Terreur. Puis intervint la Révolution Thermidorienne qui ramena un certain calme.

En 1789 Antoine de LENS y vit. Il a 66 ans, est écuyer, conseiller du roi, Seigneur de Fontenoy et d'Escommière en Champagne, banquier, a été quelques années avant premier échevin de Paris. Veuf, il habite avec la famille de son fils Adrien qui en a 36 et a pris en grande partie sa succession.

Il avait acheté une demeure à la campagne, à Bagneux, à deux lieues de Notre Dame, qui avait appartenu dans le passé au Cardinal de Richelieu. En 1794, cette demeure existe toujours sur une butte au milieu d'un parc aux arbres centenaires, sert d'école et de bibliothèque et est très probablement la plus belle de la commune.

Probablement après les massacres de septembre 1792, sentant les évènements se détériorer, estimant que le séjour dans la capitale ne valait rien, Antoine, plutôt que d'émigrer comme nombre d'aristocrates, s'y retira avec toute sa famille.

De multiples problèmes se posaient aux réfugiés. Le ravitaillement était difficile et hors de prix tandis que traitements et rentes ne venaient plus d'aucun côté. Ils ne s'en tiraient souvent qu'en brocantant les épaves de leur ancien luxe, argenterie, bijoux etc. Il fallait se faire tolérer par les autorités locales. On vivait dans la hantise d'une visite domiciliaire. Aller chercher des fonds à Paris consistait à entrer dans une souricière.

Il n'est pas surprenant, que les de LENS aient été suspects étant donné leur fortune, leur particule et leurs titres. Ils furent dénoncés, par leur jardinier semble-t-il. Antoine, arrêté sous l'inculpation de "conspiration" en même temps que son fils, a été incarcéré aux Carmes où il resta dix mois.

L'ancien couvent des Carmes manquait totalement de confort mais il semble qu'au début la vie en commun y ait donné l'illusion d'une demi liberté; on y jouissait de tolérances comme de recevoir des lettres non ouvertes, des paquets. Des relations pouvaient s'établir et très vite on redevenait gens du monde, allant saluer ses voisins et présenter ses devoirs aux personnes de qualité. Mais plus tard cette situation a dû se détériorer si on en juge par les souvenirs d'un détenu qui y fut incarcéré en Messidor an II, un mois avant Thermidor :

*Les corridors ne sont pas éclairés; on n'a pas toujours la jouissance du jardin; l'on n'a pu longtemps entrevoir que par leurs fenêtres les femmes qui sont détenues au nombre de vingt et ne mangent au réfectoire qu'après les hommes. Les corridors sont vernis; quoique spacieux, ils sont peu aérés et infectés par le méphitisme des latrines. Les fenêtres sont bouchées aux trois quarts de sorte qu'on ne reçoit le jour que d'en haut; et encore le peu d'ouverture qu'elles ont est-il grillé avec de forts barreaux. C'est directement une prison de force dans toute son horreur. Les détenus ne soignent point leur personne, ils sont décoletés, pour la plupart sans cravatte, en chemise, en pantalon, malpropres, les jambes nues, un mouchoir autour de la tête, point peignés, la barbe longue. Les femmes, nos tristes compagnes d'infortune, sombres, rêveuses, sont vêtues d'une petite robe ou d'un pierrot.*

*... Du reste on est assez bien nourri; à l'unique repas du réfectoire, nous avons le pain à discrétion et chacun une demi bouteille de vin. Mais notre concierge est dur, rébarbatif.*

Surtout l'avenir était horriblement angoissant. En 1793 le Comité de salut public jetait à l'échafaud tout ce qui était suspect de s'opposer à son pouvoir. Les gens de Robespierre envoyaient à la mort des gens de toutes les classes et de tous les partis. Les suspects en étaient extraits pour être jugés et aussitôt exécutés. La Terreur ne se termina qu'avec la chute et l'exécution de Robespierre, la "Révolution" de Thermidor an II qui a certainement sauvé la vie de nos deux ancêtres. Notre témoin raconte :

*.... Pendant toute la nuit du 9 au 10 thermidor, nous avons entendu beaucoup de bruit, battre le rappel général, sonner le tocsin, des cris dans le lointain, des proclamations qui nous parvenaient d'une manière confuse. On nous avait verrouillés de bonne heure dans nos cellules; tout cela nous causait la plus vive inquiétude.*

*Le lendemain notre anxiété se dissipa en partie. Nous ne sommes instruits qu'en partie des étranges événements qui se sont passés ... nous acquérons la certitude que sans la chute de Robespierre et celle de la commune orgueilleuse et conspiratrice, nous devions tous être massacrés*

*...  
En réjouissance des heureux événements, nous chantâmes des hymnes dans les corridors et nous ne rentrâmes dans nos cellules qu'à dix heures du soir ..  
Notre sort allait être adouci; la promenade du jardin nous est accordée; nous aurons du papier, des journaux,; nous pourrons écrire et recevoir des réponses. Les détenues pourront se promener avec nous .... (il cite entre autres une jeune femme de 14 ou 15 ans, enceinte).*

*... les mises en liberté deviennent très fréquentes ...*

Antoine de Lens est remis en liberté le 5 Fructidor, soit moins d'un mois après Thermidor. Une pièce signée "Guillet Secrétaire de la caserne" émanant du Comité de Sûreté Générale, arrête qu'après examen des pièces relatives à l'arrestation des citoyens Delens père et fils, ceux-ci seront mis en liberté et les scellés levés de dessus leurs papiers.

Antoine de LENS a donc survécu à la tempête mais il en est sorti en partie ruiné et probablement diminué physiquement et psychiquement. Il est mort en 1806.



Adrien, son fils, a vécu les mêmes épreuves. Ruiné, il se reclassa comme il put, pour faire vivre les siens. Quelques semaines après sa libération, la Commission des Travaux Publics où il avait probablement des relations, le nomma commis principal de bureau de l'Ecole centrale des Travaux publics, qui s'appela bientôt Ecole Polytechnique. Il en devint chef de la comptabilité du matériel puis prit sa retraite à 62 ans, avec la pension modeste de onze cent francs. La déchéance financière fut-elle douloureusement ressentie ? En tous cas le passage à l'administration d'une Ecole prestigieuse, ouvrit lui et les siens à un milieu différent, celui de l'élite intellectuelle. L'évolution de la branche en fut influencée sur, au moins, trois générations:

- Adrien, son fils ne s'intéressa ni au commerce ni à la finance mais se passionna pour la science où il brilla en médecine, devenant inspecteur général des Facultés, membre de l'Académie de Médecine.

- François, son petit fils fut agrégé de philosophie puis proviseur puis Inspecteur d'Académie.

- Emile, son arrière petit fils fut chirurgien des Hopitaux, Professeur agrégé titulaire de la chaire d'ophtalmologie à Paris et Paul, son autre arrière petit fils fit Normale Sup, avec une agrégation de mathématiques ....

## LA GUERRE DE VENDÉE

### L'ANJOU ET LA VENDEE

De toutes les régions de France, celle qui s'opposa le plus énergiquement à la Révolution est, sans conteste, la Vendée.

La guerre de Vendée fut une insurrection royaliste, religieuse et contre-révolutionnaire qui bouleversa de 1793 à 1796 les départements de Vendée, Deux Sèvres, Maine et Loire et Loire Atlantique. Son facteur déclenchant fut la levée de 300.000 hommes votée par la Convention le 23 février 1793. Sous l'autorité tant de roturiers (Cathelineau et Stofflet) que de nobles (Bonchamp, La Rochejaquelein etc), s'est organisée une armée catholique et royale qui, après avoir surpris les troupes républicaines et pris la plupart des villes sauf Nantes, fut arrêtée par Kleber à Cholet le 17 octobre 1793. Dès lors les vendéens refluèrent, mais l'insurrection reprit en 1794 dans les Mauges et un peu partout, jusqu'à ce que Hoche ait finalement raison d'elle en 1796.

Cette guerre constitua un véritable génocide perpétré par les troupes révolutionnaires, qui a marqué sur plusieurs générations l'inconscient collectif des français et, en ce qui nous concerne, a fait payer un très lourd tribut à plusieurs de nos aïeux :

- ceux de la branche MORIN qui vivaient dans les Deux Sèvres, à Saint Aubin de Baubigné, Les Aubiers et, en Vendée, à Saint Pierre des Chemins, paroisses à quelques kilomètres de Chatillon sur Sèvre (actuellement Mauléon) qui, en 1791 fut désignée pour devenir le point central d'une insurrection à venir, sera en mai 1793 la capitale des armées vendéennes et, de ce fait, subira les pires traitements.

- ceux de la branche BONNEAU, centrés sur Beaupreau, Saint Rémy, Cholet, Jallais.

- Les QUELIN qui se greffent sur la branche de LENS, habitent aux Ponts de Cé près d'Angers et auront le seul guillotiné de la famille directe.

### LES EVENEMENTS A SAINT AUBIN DE BAUBIGNÉ

Cette région de bocage souffre d'un isolement qui contribue au caractère de ses habitants et à leurs réactions.

Ses malheurs vont commencer avec la vente des biens du clergé qui fut très mal vue par la population : ils faisaient vivre Monsieur le Curé, alimentaient ses bonnes oeuvres et étaient considérés un peu comme la propriété de tous les habitants.

Le 23 janvier 1791, le bruit se répandit que le presbytère de Saint Aubin et les biens en dépendant allaient être mis en vente. Quatre vingt six de ses paysans s'assemblèrent alors et, très montés, s'en furent directement au siège du district à Chatillon. Ils n'étaient pas armés, sauf de gourdins. Sur un ton sans réplique ils signifièrent leur volonté bien arrêtée d'empêcher par tous les moyens la vente annoncée.

Les administrateurs s'en tirèrent par de vagues promesses mais prévinrent immédiatement les autorités départementales. Celles-ci envoyèrent trois commissaires et un détachement de 60 hommes du Royal Lorraine ainsi que 200 gardes nationaux. Ce déploiement de forces n'eut pour résultat que d'accroître l'irritation ...

Les faits se reproduisirent au mois de juin lorsque le district voulut reprendre les formalités de vente. Le jour de la Saint Jean, les paysans, cette fois armés de fourches, revinrent à Chatillon, envahirent les locaux communaux et en chassèrent les administrateurs qui n'échappèrent que par la fuite à une sérieuse raclée. Les paysans avaient menacé leurs interlocuteurs "de la leur couper en deux et de leur arracher les tripes pour les environner autour de leurs bâtons" s'ils refusaient de payer les curés insermentés ... les administrateurs du district furent sur le point d'être assassinés.... Que fit l'administration ? Elle requit deux bataillons du 16ème régiment de cavalerie tandis qu'à Paris la République s'interrogeait et ne comprenait pas pourquoi les bienfaits de la Révolution n'étaient pas mieux acceptés par la population : *"l'esprit de Chatillon est fort éloigné de celui de de la Révolution ... il importe de faire surveiller le pays par des troupes considérables .. La morale anticivique que prêchent plusieurs prêtres, les menaces qu'on fait au pasteurs qui veulent prêter le serment prescrit ..."*

Le 24 février 1793, la Convention, devant les menaces qui pèsent sur la France, décrète la levée de 300.000 hommes pour l'ensemble du territoire. Cette mesure déclenche des insurrections simultanées en Loire Atlantique, Maine et Loire, Deux Sèvres et Vendée, qui lèvent une autre armée, une armée vendéenne. Le gouvernement envoie 30.000 hommes en renfort et instaure à Chatillon un régime d'occupation militaire. Pour réagir les habitants cherchent un chef : ils trouvent à la Durbelière, sur la commune de Saint Aubin, Henri de La Rochejaquelein qui, avec ses hommes s'intègre à l'armée vendéenne. Elle commence par remporter des victoires à Cholet, Beaupréau, etc.

A Chatillon fut alors installé le Conseil Supérieur de l'Armée Vendéenne qui devint le premier objectif des forces gouvernementales. Celles-ci font partir de Niort une offensive. Les deux armées se rencontrèrent au Bois du Moulin aux Chèvres sur la commune de Nueil, à 7km à l'Est de St Aubin, qui est le point culminant sur le trajet entre Bressuire et Chatillon et a donc une valeur stratégique.

Deux versions de la bataille sont données :

- Selon Westermann le chef républicain :

*"le 3 juillet je dirige ma marche sur Chatillon, je retrouve la même armée qui avait si lâchement fui la veille. En position, le canon braqué sur la hauteur du Moulin aux Chèvres .... après 10 heures de combat où l'ennemi a perdu dix fois plus de monde que moi je parvins à m'emparer de ces hauteurs et de ces canons et munitions et à les mettre en fuite sur la route de Chatillon ...."*

- Selon un chef vendéen :

*"Le combat s'engagea d'abord assez bien pour nous : les Républicains avaient déjà même abandonné une de leurs batteries. Dans ce moment on voulut faire changer de position à deux de nos pièces qui se trouvaient trop près de l'ennemi. Ceux de nos soldats qui n'en étaient pas éloignés prennent cette manoeuvre pour une marche rétrograde, croient qu'on est en déroute, en font autant, puis après toute l'armée sans qu'on put la faire retourner au combat"*

La Rochejaquelein et d'autres chefs tentèrent sans succès d'arrêter la déroute des vendéens. Le général vainqueur occupa Chatillon en faisant incendier au passage le château de La Rochejaquelein, la Durbelière. Mais, cette fois, il n'y eut pas de représailles systématiques et les prisonniers blessés semblent avoir été traités humainement.

Le 5 juillet les Vendéens qui s'étaient regroupés à Cholet reprirent Chatillon et anéantirent le corps de Westermann de 7000 ou 8000 hommes qui fut poursuivi jusqu'au bois du Moulin aux Chèvres par des hommes en colère contre les Bleus qui avaient mis le feu aux bleds. Globalement le massacre des prisonniers fut empêché par les chefs vendéens.

Cette victoire valut un répit de trois mois à la région.

Une seconde bataille de Chatillon eut lieu en octobre. Les républicains disposaient alors de 100.000 hommes. 11.000 d'entre eux s'avancèrent en direction de Chatillon et engagèrent une bataille encore au Moulin aux Chèvres. Un assaut frontal resta longtemps indécis. Les pertes en hommes et matériel furent énormes des deux côtés. Mais les soldats vendéens, épuisés par la faim et par la soif se jetèrent sur les vivres et les boissons pris à l'ennemi. La beuverie les enivra et ils furent presque tous massacrés.

Les républicains mirent le feu partout et massacrèrent sans pitié. "Chatillon est en cendres, c'est un repaire de brigands en moins".

Puis ils évacuèrent la ville.

Mais le pire ne s'était pas encore produit.

### LES COLONNES INFERNALES

La Grande Armée vendéenne fut détruite à Savenay en décembre 1793. Il était alors facile de pacifier la Vendée. La Convention adopta une attitude inverse et donna ordres de massacrer tous les survivants et de tout brûler, maisons, forêts, récoltes.

Dès la fin de janvier 1794, le plan de destruction fut adopté. Des troupes allèrent de Cholet à Chatillon par Maulévrier, Saint Laurent et La Tessouale.

Le 19 janvier, Turreau, le général républicain précisa : "on emploiera tous les moyens pour découvrir les rebelles. Les villages, métairies, bois, généralement tout ce qui peut être brûlé sera livré aux flammes. On fera précéder chaque colonne par quarante pionniers qui feront les abattis nécessaires dans les forêts pour propager l'incendie".

Ces instructions furent suivies, et il en résulta des massacres et des destructions abominables. Pour Saint Aubin, on ne dispose pas de témoignages précis, mais il s'y passa des scènes identiques à celles qui eurent lieu un peu partout avec pillages, viols, tortures, massacres et incendie pour terminer. Ainsi, à La Tessouale toute la population fut exterminée.

Le 25 janvier, Boucret, général républicain, écrit "Les Echeaubrognes ne sont plus. Il n'y reste plus une seule maison, rien n'a échappé à la vengeance nationale. Je fais fusiller quatorze femmes qui m'ont été dénoncées.

Avant d'être exécutées, les femmes étaient systématiquement violées, souillées, mutilées. Les enfants n'étaient pas épargnés et un général reconnaît : "jusqu'au septième enfant massacré, cela m'a beaucoup coûté. Après je n'y fais pas plus attention qu'à des veaux"

Les survivants de la Grande Armée n'avaient alors plus rien à perdre et ce fut la guerre totale et sans merci entre eux et les Républicains, avec une stratégie de guerilla. En mars 1794 un rassemblement de vendéens eut lieu dans les forêts voisines de Saint Aubin. Sous la conduite de Stofflet ils remportèrent une victoire et massacrèrent tous les Républicains qu'ils purent.

~::~~

Le bilan des années de guerre a été effrayant. Sur le plan humain une indication en est donnée par les recensements. Les chiffres de Saint Aubin de Baubigné sont accablants : on passe de 2000 habitants en 1790 à 786 en 1801, soit une chute de 60,7 %. La commune fut, avec Chatillon, la plus touchée du canton. Puis la vie reprit le dessus. Entre 1801 et 1806, une forte expansion intervint et la population passa à 1391 habitants.

~::~~

## LE BILAN FAMILIAL SUR SAINT AUBIN

De ces évènements dont il ne semble pas qu'on puisse connaître les détails de ce qui est arrivé à chacun de nos ancêtres de la région, on sait que :

- François MORIN, maréchal, le (192) du tableau généalogique, est mort le 22 juillet 1793 à Saint Aubin de Baubigné, vingt jours après avoir été blessé au premier combat du Moulin aux Chèvres. Sa femme, Marie BOUDAULT, a survécu.
- Louis MORIN, maréchal, son fils âgé de 16 ans (96), s'est battu en 1793 avec son frère Sébastien âgé de 13 ans. Les deux ont survécu.
- Pierre PIQUIET, notaire, le (98) a été blessé à Cholet et à Chemillé mais a survécu.
- Son père, Pierre PIQUIET? le (196) a été massacré.
  
- A Saint Pierre du Chemin, Louis GAUTRAIN, le frère du (194) a été assassiné par les Vendéens.

## A CHOLET ET A BEAUPREAU

Y vivent des aïeux par la branche BONNEAU, les LEFEUBVRE et les GELLUSSEAU.

Au printemps 1793 la partie insurgée comprend pour le Maine et Loire, Cholet, Beaupreau, Saint Florent, Vihiers et les communes avoisinantes.

A Beaupreau habite Pierre François GELLUSSEAU gros industriel et commerçant flanellier (84), qui avait été élu en 1788 à l'Assemblée provinciale pour la rédaction des cahiers de doléance. En 1793 sa maison "hors les murs" est entièrement brûlée. Il se réfugie à Cholet où il retrouve son frère Amaury dont il va être question.

Cholet fut occupée peu après par les troupes républicaines qui s'y installèrent, non sans avoir commis des exactions. Mais elles subirent plusieurs défaites au printemps 1794 et leur général, Turreau de sinistre mémoire, évacua brusquement la ville en emmenant tous les habitants qui n'avaient pas pu se cacher. Le lendemain, Stofflet, général vendéen, entra à la tête de l'armée royaliste dans la ville évacuée, y mit le feu et l'abandonna.

Quelques habitants réussirent à s'échapper, se réfugièrent dans les campagnes voisines puis rentrèrent dans la ville incendiée et s'installèrent comme ils purent dans leurs maisons en ruine, ou dans celles des faubourgs qui n'avaient pas été atteintes par le feu. Ce fut probablement le cas des GELLUSSEAU. Des massacres eurent encore lieu lors de passages de colonnes républicaines jusqu'à ce que le Comité de Salut Public ordonne en mai 1794 l'abandon complet du pays situé entre la Loire et la Sèvre, c'est à dire la Vendée angevine. Il resta donc aux mains des Vendéens sous le commandement militaire de Stofflet.

Cholet, d'abord presque déserte, fut progressivement re-habité. Le pays reconquis fut gouverné par un conseil militaire qui confia la surveillance administrative de Cholet à un inspecteur divisionnaire, l'aïeul François LEFEUBVRE, auparavant notaire royal. D'assez nombreuses pièces administratives de lui sont conservées. Il signe et paraphe les registres publics, contrôle les autorités locales et a la charge de la police. Les documents sont selon la coutume des vendéens, rédigés "Chollet, le ... 1794, l'an IIème du règne de Louis XVII".

Cela dura jusqu'au 27 mars 1795, lorsque les républicains reprirent possession de la ville. C'était après Thermidor, la Terreur n'avait plus cours. La pacification fut signée le 1er mai. L'administration républicaine de Cholet sera créée le 15 thermidor an IV (2 août 1796) dans la maison de François LEFEUBVRE, rue de la Manutention. Amaury GELLUSSEAU, le frère de l'aïeul

François, qui est un des membres du Comité royaliste, sera maire un peu plus tard. La première municipalité fut créée par ces familles qui relancèrent l'activité industrielle des toiles avec une "Association des onze industriels". Les GELLUSSEAU seront longtemps parmi les principaux notables de Cholet.

## AUX PONTS DE Cé

Y sont installées depuis plusieurs générations les familles QUELIN et FRUSLON dont l'aïeul François DELENS épousera une descendante.

Les FRUSLON y sont notaires de père en fils. Pierre, le n° 118 de la généalogie, a 62 ans en 1789. Les QUELIN y sont meuniers, Jean, le n° 168, a, lui, 61 ans.

La Révolution y débute de façon euphorique. Pierre FRUSLON rédige un cahier de doléances pour les Etats Généraux, du genre :

*"Nous touchons donc enfin à cette époque heureuse où les vices du gouvernement vont être réformés, toutes les charges et dépenses brutales?? supprimées et les impositions réparties avec une proportion égale entre tous les sujets du royaume sans distinction de rang ny de naissance. Bénissons à jamais le règne de Louis XVI qui deigne nous appeler au pied de son trône pour entendre nos doléances et nos réclamations afin de soulager les uns et de faire droit aux autres, ...*

Suivent des doléances relatives aux inondations, aux disproportions des charges, etc puis des propositions de lois telles :

*Art 1er : que les opinions soient recueillies par têtes et non par ordre ...*

*Art 2 un impôt unique réparti indistinctement sur les nobles, le clergé et le tiers état proportionnellement à ses facultés et richesses, sans distinction de naissance et sans avoir égard à aucuns privilèges que les uns ou les autres voudraient faire valoir ....*

*art 3 que les nobles et le clergé soient comme le tiers état contrôlables ....*

*art 4 l'abolition de toutes espèces de corvées ordonnées par les intendants sauf à chacune des provinces à pourvoir au rétablissement des chemins ...*

....

*La défense aux Seigneurs, propriétaires ou fermiers de fiefs quelconques de chasser depuis le commencement des semailles jusqu'à la parfaite récolte et dans les vignes depuis le premier mars jusqu'après les vendanges ....*

....

*La défense d'avoir des gardes de chasse avoir de fusils et de rédiger aucuns procès verbaux sans estre recollés par deux témoins, afin d'empêcher les meurtres que commettent les gardes qui pour la plupart sont des fripons ....*

etc etc.

Malheureusement cette euphorie ne va pas durer car la Vendée va se soulever comme nous l'avons vu et les armées vendéennes passeront par les Ponts de Cé en allant à Angers. Elles y trouveront un très bon accueil de la municipalité et de l'ensemble de la population. A Saint Maurille, les chefs vendéens reçurent les félicitations des officiers municipaux. Beaucoup d'habitants prirent les armes et se joignirent à eux. La vengeance républicaine ne se fera pas attendre.

Or Jean QUELIN y avait été élu au début de 1788 officier municipal et avait signé le cahier des doléances. En 1790 il est notoirement royaliste et ne veut pas prêter le serment civique. En 1793, il est très proche des Vendéens; parmi les vingt neuf des Ponts de Cé qui ont pris les armes, il y a sa propre fille Monique âgée de 22 ans.

Après la retraite des Vendéens, il reste chez lui mais est dénoncé avec ses collègues par le curé de Saint Maurille. Il est surpris dans son moulin à chaland amarré sur le Louet. Dans la précipitation qu'on mit à l'arrêter, on ne lui laissa pas le temps de changer de vêtements et il fut emmené avec ses habits blancs de farine. Interrogé le 12 août par le Comité Révolutionnaire d'Angers, l'accusation déclare que "notoirement, la municipalité est tout à fait royaliste". Il nie les faits qui lui sont reprochés, sa femme Clémence cherche à attendrir les autorités :

*"Supplie humblement la Citoyenne Clémence QUENION épouse du citoyen Jean CLIN ..... Le dit CLIN son mary, est détenu prisonnier depuis plus de quinze jours sans en pouvoir savoir le sujet que la supliante ayant entendu dire qu'on l'accusait d'avoir porté la cocarde blanche et d'avoir accompagné le drapeau blanc ..... que par la calomnie la plus atroce et la plus noire on ait pu l'inculper d'un tel fait. L'exposante soutient qu'il est très faux que le dit CLIN son mary est sorti de chez lui en cette journée ay qu'il ait jamais conduit un drapeau blanc à Angers; et soutient avec vérité que le dit Clin son mary a toujours fait paroître un patriotisme le plus accompli; qu'il n'a jamais refusé aucun service de la Nation tant qu'en la communauté et qu'il a toujours été d'un très grand civisme et quoy qu'agé de soixante neuf ans, à ces causes l'exposante a recours à l'autorité de votre justice et requiert que ce considéré citoyens à ce qu'il vous plaise ordonne que le dit Clin son mary soit élargi des prisons pour pouvoir vaquer à ses affaires dont elle souffre extrêmement; étant connu dans notre Anjou ainsi que des soussignés pour un brave citoyen non entaché des faits ci-dessus énoncés. Ce qu'octroyant de Votre Bonté ferés justice à Angers ce 20 aout 1793, l'an 2ème de la République française. (Signé Clémence QUELIN femme THUAU faisant pour sa mère).*

Et de nombreux amis témoignent en sa faveur :

- le dénomé je sertif que je ne le poient veus porté au darpos nis porté la corquade blenge*
  - le citoyen François CHEVALIER certifie que le citoyen Jean QUELIN étet a l'auberge de la galere le jour que lon na porté le drapeau Angers et qu'on lui a fait des reproches pourquoy qui n'avet pas été et il a répondu que sa le regarde et point .....*
  - ..... avoir vu le Citoyen Jean QUELIN à sa porte en son négligé*
  - ..... certifie que le citoyen Jans CLAIN mamené de la farrine à la pointe ...*
- etc*

Mais rien n'y fait. Abandonné aux représentants du peuple pour être livré si bon leur semble au Tribunal Révolutionnaire, il est transféré à la prison du Comité Révolutionnaire de Saumur, puis le 11 octobre à Paris, à la Conciergerie. Fouquier Thinville dresse l'acte d'accusation. L'interrogatoire a lieu le 17 octobre. Le jugement du 7 novembre le condamne à mort. Il est exécuté le lendemain place de la Révolution. Dans le dossier de l'affaire conservé aux Archives Nationales, on peut lire :

## SEANCE DU TRIBUNAL REVOLUTIONNAIRE DU 17 BRUMAIRE AN 2

*L'auditoire ouvert au public ... les accusés ... Jean CLAIN ... ont été introduits à la barre, libres et sans fers.*

*... Est comparu le premier témoin de l'accusateur public, le citoyen J. B. DEFOUR, curé constitutionnel réfugié à Angers depuis que les brigands ont pillé sa maison.*

*Le citoyen Jean REFOUR curé de St Maurille dénonce à toutes les autorités constituées le reste de la Municipalité des Ponts de Cé non moins coupable et peut-estre plus par son obstination à gérer, que celle qui s'est tournée du costé des brigands. Les trois principaux sont Rideau, Cailleau, Clin (sic) .....*

*.... la nomination de ces particuliers lui a toujours paru illégale et faite dans les auberges par une commune aujourd'hui toute émigrée dans l'armée des brigands, les Bons citoyens n'ayant jamais pu voter en les assemblées à cause des injures et les menées de tous les aristocrates coalisés.*

*Les sus dits depuis leur gestion toujours renouvelée ont vendu les arbres nationaux prétendant qu'ils appartaenaient à leur commune; ont fait des dépenses excessives pour un arbre de la Liberté qu'ils ont planté le plus tard possible; ont favorisé de tout leur pouvoir et caché la résidence du nommé Gareau, cy devant curé dans le pays, ont diverti depuis trois ans tous les deniers de la fabrique qui est riche de plus de 4000 livres de rente et n'ont jamais rendu de compte. On fait il y a dix huit mois la cérémonie d'un feu de Joy exclusivement aux patriotes ... ont toujours négligé de publier ou de faire publier les Lois contraires à l'aristocratie. ....*

*.....*



*Jean CLAIN n'a jamais voulu prêter le serment civique.*

*Lors de l'arrivée des Emigrés, les cinq ci dessus ont négligé de dénoncer le maire ... tous partis avec l'Armée prétendue chrétienne. Ont assisté et favorisé dans toutes ses forces et indignités un prêtre réfractaire inconnu qui lorsque les Insurgés étaient aux Ponts de Cé s'était emparé des fonctions de l'Eglise que le dénonciateur avait abandonné à son grand regret. Ont laissé couper par morceaux et vendre l'arbre de la liberté par des gens du lieu et ont continué depuis ce temps à donner des passeports à toutes les personnes même aux gens suspects...*

FOUQUIER TINVILLE, le féroce et systématique accusateur public du Tribunal Révolutionnaire, l'interroge :

*Q Pourquoi il s'est assemblé plusieurs fois avec ses collègues sans y appeler les patriotes ?*

*R Sortant de leur bureau ils s'assemblaient à huit pour boire chopine.*

*Q Pourquoi ils avaient fait cacher deux patriotes marguilliers au culte catholique, pour y substituer des aristocrates et cela sans le voeu de ceux qui fréquentent le dit culte ?*

*R N'a nulle connaissance de cela.*

*Q Que sont devenus les revenus de la fabrique qui sont estimés à 39700 et quelques livres sans les baux et rentes .... et quels sont les comptes qu'il a fait rendre au procureur de la fabrique ?*

*R Landeau a rendu ses comptes au nommé Richard maire et que le trésor vu et ce compte doit être dans la sacristie et a assisté à ce compte là il y a environ un an et que son frère était procureur de la fabrique en ce temps là.*

.....

*Q Si ayant été présent à ce compte là il avait fait rendre au curé constitutionnel les émoluments qui lui étaient dus pour acquit de sa fondation ?*

*R Il lui a été payé ce qui était dû*

*Q Pourquoi il a contribué à écrire par l'organe de son maire au district d'Angers un mémoire injurieux contre le curé constitutionnel de sa municipalité qui demandait des réparations, un domaine et le paiement de ses fondations ?*

*R Ne sait pas qui avait signé cela et qu'il n'en avait pas connaissance mais en a bien entendu parler.*

*Q Pourquoi n'a jamais exercé de police correctionnelle conjointement avec ses collègues et pourquoi il a souffert insulter et chançonner le curé constitutionnel et le meilleur patriote, injurier et frapper les bons citoyens qui venaient à la messe, le fils Jenin et sa femme ?*

*R N'avait aucune connaissance de tous ces faits.*

*Q Pourquoi lui et ses collègues n'ont jamais fait publier et afficher les nouvelles lois afin d'instruire le peuple*

*R A fait afficher tous ceux qu'on lui envoyait mais qu'ils n'étaient pas plutôt affichés qu'on les déchirait.*

*Q Pourquoi lui et ses collègues avaient toujours favorisé les prêtres réfractaires et notamment le nommé Gaseau qui s'est longtemps caché chez eux et pourquoi lui sachant qu'il y avait chez Richard Maire des habits sacerdotaux qu'on vient d'y trouver récemment, il ne les avait pas déclarés au district et pourquoi lui et ses collègues n'avaient pas empêché des assemblées nocturnes dans différentes maisons où se trouvaient les prestres non assermentés qui célébraient leurs offices clandestinement et aux grandes fêtes surtout ?*

*R Jamais il n'avait su qu'il y avait des prêtres réfractaires dans les PdC et qu'il n'avait jamais eu connaissance des habits sacerdotaux mais qu'il savait que le né Richard avait deux oncles prêtres nés Courtain et qu'il ne savait pas où ils étaient. Sent qu'il n'avait jamais eu connaissance d'atroupement nocturne de prestres.*

*Q Pourquoi il avait laissé le maniement des affaires aussi longtemps entre les mains de leur maire et que tout le monde connaît comme un scélérat, lui qui se déclare maintenant un grand patriote ?*

*R N'était pas le maître de l'ôter de sa place et qu'il était maire avant qu'il fut lui déclarant de la Municipalité.*

*Q Pourquoi lui et ses collègues ont attendu si longtemps à planter l'arbre de la liberté et pourquoi il en avait acheté un plus de 400 £, prix exorbitant ?*

*R Celui qu'ils ont acheté n'était point dans la commune et qu'il avait beaucoup coûté de l'amener avec des bateaux.*

*Q Pourquoi depuis le commencement de la guerre et surtout depuis qu'ils se sont réunis au poste de St Aubin il a ..... les bons citoyens de logements de guerre et épargné de tout son pouvoir les gens de sa clique ?*

*R Son maire lui en donnait à lui plutôt qu'aux autres.*

*Q Combien de piques on lui a confiées ? R Vingt une.*

*Q Pourquoi lors de l'arrivée des brigands, lui qui, avant ce temps n'avait jamais voulu mettre le pied dans le temple, a accueilli, assisté, fait de son mieux service au prestre aussi scélérat qu'inconnu, qui a fait dans le temple mille horribles bêtises sous leurs yeux et sous leurs auspices ?*

*R Ne savait pas où était une de ses filles âgée de 22 ans.*

*Q Pourquoi lui et ses collègues ont fait Isole (sic) et battre la caisse pour enjoindre les habitants de se réunir à lui avec la cocarde blanche afin de porter à Angers le drapeau blanc, le faire bénir par le prétendu Evêque, recevoir des armes des brigands et emmener en triomphe aux PdC le prétendu Evêque ? R Aucune connaissance de ces faits.*

*Q S'il avait connaissance que Guérineau, sacriste et fifre du lieu s'était évadé dans ce moment ? R Non.*

- Q* *Qu'est devenu son maire, son procureur de commune, Olivier officier municipal, Nivelon percepteur des impositions et presque tous les membres soi-disant notables de sa commune ?*
- R* *Son maire était apparemment passé avec les brigands ainsi que les autres.*
- Q* *Pourquoi, aux termes de la loi, il n'avait pas fait brûler les anciens drapeaux ?*
- R* *N'a rien répondu de significatif.*
- Q* *Pourquoi n'a pas dénoncé, poursuivi comme brigand le dénommé Olivier Boiteux, fils de Florent Olivier, le notable dont toute la famille est aux rebelles, lequel Olivier actuellement tranquille aux PdC avait pris avec lui quatre brigands armés qu'il a conduits à la cure et forcé le gardiataire de remettre les clefs lequel Olivier et les sieurs ont pillé ?*
- R* *N'en sait rien.*
- Q* *Pourquoi il n'a pas dénoncé ceux qui ont coupé l'arbre et vendu l'arbre de la Liberté ?*
- R* *N'en avait point connaissance et était à la pointe en ce moment.*
- Q* *Quelle différence il faisait d'un patriote ou d'un aristocrate ?*
- R* *Que le patriote suit plus les lois que l'aristocrate ne les suit pas.*

*Puis, aux jurés, il est posé les questions suivantes pour lui et ses cinq co-accusés :*

- Est-il courant que pendant le cours des mois de juin et juillet derniers, il a été pratiqué de la part des habitants de la Commune du Pont de Cé des manoeuvres et intelligences tendant à favoriser les progrès des rebelles qui occupoient Angers et les communes environnantes ?*
- Jean CLAIN est-il auteur ou complice de ces manoeuvres ?*

*La déclaration des jurés est affirmative sur toutes les questions*

*Alors tombe le **JUGEMENT DU 17 BRUMAIRE L'AN 2ème.***

*.... Les six officiers municipaux de la commune des Ponts de Cez, dont Jean CLAIN âgé de soixante cinq ans, maunier et officier municipal au dit lieu de St Maurille sous Ponts de Ces (sic) sont prévenus de conspiration contre la République et d'avoir arboré la cocarde blanche.*

*... il résulte de l'examen des pièces que toute la Municipalité des Ponts de Cé était infectée de l'aristocratie la plus profonde et la plus contre révolutionnaire ... que les bons citoyens furent continuellement opprimés et persécutés ... ont complété la masse de leurs crimes en allant se ranger sous le drapeau des rebelles ... qu'ils ont dilapidé les Biens ... qu'ils ont retardé le plus qu'ils ont pu de planter l'arbre de la liberté ... qu'ils ont toujours ouvertement protégé, favorisé et même caché les prêtres réfractaires ... firent bénir le drapeau blanc par le soi-disant Evêque ... etc ...*

*La délibération déclare que Jean CLAIN est complice de ces manoeuvres, .... Le Tribunal .... condamne ... Jean CLAIN à la peine de mort ... ordonne qu'à la diligence de l'accusateur public le présent jugement sera mis à exécution sur la place de la Révolution de cette Ville dans les vingt quatre heures.*

#### UNE AUTRE EXECUTION

Une exécution oubliée, qui nous concerne encore : la Révolution a également décapité, devinez quoi ? Notre patronyme car, avant elle, il s'écrivait avec un "D" terminal : "BERARD". Depuis, il s'écrit sans ce "D" "BERAR". Il semble bien qu'en France, nous en soyons le cas unique car aucun autre BERAR que ceux de la famille ne figure dans l'annuaire du téléphone en cette année 1994.

SOURCES

Sur les BERAR et les EASME de la CROIX :

- Archives de la famille déposées aux Archives Départementales de la Charente Maritime à La Rochelle, cote 33 J 18 à 22.
- Sur le BORÉE : A. N. BB 4 - 25

Sur les de LENS :

- Notice Généalogique sur la famille DELENS par Emile DELENS, Paris 1905. Plusieurs exemplaires de cette notice sont dans mes archives personnelles en 1994.
- Archives de la Préfecture de Police de Paris, Inventaire de Labat et carton 23 f° 332.

Sur la GUERRE DE VENDEE

- registres paroissiaux.
- Louis Fruchard : les quatre guerres à Chatillon sur Sèvre, capitale de la Vendée Militaire - Les Editions du Choletais 1992.

Le brouillon du cahier de doléances rédigé par Pierre FRUSLON est conservé en 1994 par mon cousin Philippe de LENS

Sur Jean QUELIN :

- Notice Généalogique par Emile DELENS.
- Archives Nationales, W8 Carton 449, dossier 105, procès Jean CLAIN.

Jean Bélar - octobre 1994